

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18367**

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de la santé

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331t Diagnostic, prescription, application des soins

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'infirmier(e) anesthésiste diplômé d'Etat réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l'anesthésie-réanimation, de la médecine d'urgence et de la prise en charge de la douleur.

L'infirmier(e) anesthésiste analyse et évalue les situations et intervient afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients en anesthésie-réanimation dans la période péri-interventionnelle

Ses activités concourent au diagnostic, au traitement, à la recherche. Il participe à la formation dans ces champs spécifiques.

Les activités principales de l'infirmier anesthésiste sont :

1. Préparation et organisation du site et du matériel d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie
2. Mise en œuvre et suivi de l'anesthésie et de l'analgésie en fonction du patient, de l'intervention et de la technique anesthésique
3. Mise en œuvre et contrôle des mesures de prévention des risques, opérations de vigilance et traçabilité en anesthésie-réanimation
4. Information, communication et accompagnement du patient tout au long de sa prise en charge
5. Coordination des actions avec les autres professionnels
6. Veille documentaire, études, travaux de recherche et formation continue en anesthésie-réanimation, douleur et urgences
7. Formation des professionnels et des futurs professionnels

1. Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie

- Planifier l'organisation de son travail en fonction des événements en cours, de l'anticipation du programme opératoire et des intervenants prévus

- Evaluer la conformité du site d'anesthésie à partir de la procédure d'ouverture du site

- Détecter les dysfonctionnements éventuels des équipements et matériels d'anesthésie et de réanimation, analyser les causes, déterminer les mesures à prendre et mettre en œuvre des interventions correctives adaptées

2. Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique

- Sélectionner les éléments pertinents du dossier patient en lien avec l'anesthésie et la réanimation, les analyser afin de repérer les anomalies, détecter les éléments manquants et déterminer les mesures correctives

- Apprécier l'état clinique et para clinique du patient, son évolution par rapport à l'évaluation médicale pré anesthésique et ajuster la procédure d'anesthésie

- Evaluer l'état psychologique du patient, les effets de la prémédication et anticiper les mesures à prendre

3. Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention

- Mettre en œuvre les dispositifs de surveillance spécifiques à l'anesthésie-réanimation

- Mettre en place les abords veineux et artériels périphériques adaptés à l'état physiologique et pathologique du patient, aux impératifs chirurgicaux et anesthésiques

- Réaliser l'induction anesthésique et les gestes techniques concourant au type d'anesthésie déterminée

- Assurer la ventilation et mettre en place un dispositif de ventilation sus ou sous glottique et ajuster les paramètres ventilatoires du respirateur

- Maintenir l'équilibre physiologique en fonction de l'évaluation en continu de l'état clinique et para clinique du patient au cours de la procédure d'anesthésie

- Anticiper les temps opératoires, les risques encourus (liés aux caractéristiques du patient, aux temps opératoires et au positionnement) et les complications éventuelles et adapter la prise en charge anesthésique

4. Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation

- Evaluer le respect de la réglementation liée aux matériels et dispositifs médicaux d'anesthésie réanimation, identifier toute non conformité et appliquer les mesures correctives et les règles de traçabilité

- Déterminer et suivre les procédures de maintenance de matériels d'anesthésie-réanimation

- Détecter et relater tout événement indésirable survenant au cours de la prise en charge anesthésique en appliquant la réglementation spécifique de traçabilité

- Identifier les risques spécifiques à l'utilisation des gaz médicaux et vapeurs anesthésiques, évaluer la qualité de la distribution des

fluides médicaux et déterminer les mesures adaptées

5. Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie

- Evaluer le niveau d'information du patient relatif à l'intervention et à l'anesthésie et détecter les signes pouvant influencer l'anesthésie pour adapter la prise en charge du patient

- Maintenir un contact avec un patient vigile (ALR ...), évaluer son comportement et son anxiété pour adapter l'anesthésie réanimation

- Reconnaître un trouble du comportement traduisant une éventuelle complication et identifier l'intervenant à alerter dans le but d'une action corrective (réajustement de traitement, reprise anesthésique et chirurgicale,)

6. Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur

- Recueillir et sélectionner les informations utiles aux différents interlocuteurs pour la conduite de l'anesthésie, de la réanimation, de la prise en charge pré hospitalière et de la prise en charge de la douleur du patient

- Analyser les informations et observations transmises par les différents professionnels pour adapter la conduite de l'anesthésie, de la réanimation, de la prise en charge pré hospitalière et de la prise en charge de la douleur du patient

- Organiser la sortie du patient de SSPI en prenant en compte son état, les informations médicales, les critères de sécurité pour le réveil et les moyens disponibles du service d'accueil

- Superviser et coordonner les actions mises en œuvre par les équipes en SSPI, réanimation et SMUR

- Apporter une expertise technique et transmettre des savoirs pour la mise en œuvre des gestes et techniques de réanimation, de sédation et d'analgésie en intra et extrahospitalier

7. Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence [1] et l'analgésie

- Rechercher et sélectionner les informations ou textes réglementaires notamment relatifs à l'exercice professionnel d'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat

- Analyser et synthétiser les documents professionnels et scientifiques

- Conduire des études à visée professionnelle (évaluation des dispositifs médicaux, technique) contribuant à la recherche médicale et à la recherche en soins en anesthésie, réanimation, urgences et analgésie.

- Elaborer des documents professionnels et scientifiques en vue de communications orale et écrite.

[1] Le terme « urgences » couvre le champ des urgences en pré hospitalier, intra hospitalier et les transferts inter et intra hospitaliers.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat travaille au sein d'équipes pluridisciplinaires dans un cadre réglementaire défini, en collaboration et sous la responsabilité des médecins anesthésistes-réanimateurs.

Il intervient dans les différents sites d'anesthésie et en salle de surveillance post-interventionnelle au sens des articles D. 6124-91 du code de la santé publique dans les établissements de santé publics et privés, dans les services d'urgences intra et extrahospitalières et lors de certains types de transports (SAMU, SMUR, autres transports sanitaires).

L'infirmier anesthésiste a une capacité d'intervention exclusive, dans le cadre d'une procédure d'anesthésie établie par un médecin anesthésiste réanimateur.

L'anesthésie s'entend au sens d'anesthésie générale et d'anesthésie loco régionale.

Ce diplôme permet d'exercer la profession d'infirmier anesthésiste.

Par la suite, s'ils passent un diplôme de cadre de santé, les infirmiers anesthésistes peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formation en école d'infirmier anesthésiste.

Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeurs de soins dans les établissements de santé.

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1503 : Soins infirmiers spécialisés en anesthésie

Réglementation d'activités :

Exercice : Article R. 4311-12 du code de la santé publique

Formation : Articles D. 4311-45 et D. 4311-46 du code de la santé publique

Directive 2005:36 révisée

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, les candidats doivent :

- être titulaires soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique ;

- justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1er janvier de l'année du concours ;

- avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, organisées par chaque école autorisée sous le contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé et du président d'université ;

La certification s'obtient par l'acquisition de l'ensemble des éléments de compétences professionnelles décrites dans le référentiel.

Le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste est constitué de 7 domaines de formation répartis sur quatre semestres et permettant l'acquisition de 120 crédits européens :

1. Sciences humaines, sociales et droit.
2. Sciences physiques, biologiques et médicales.
3. Fondamentaux de l'anesthésie-réanimation et urgence.
4. Exercice du métier de l'infirmier anesthésiste dans des domaines spécifiques.
5. Etude et recherche en santé.
6. Intégration des savoirs de l'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat
7. Mémoire professionnel.

L'étudiant effectue également 58 semaines de formation clinique dans différents secteurs d'activités : anesthésie- réanimation dans les différentes spécialités chirurgicales (chirurgie viscérale, céphalique, orthopédique, obstétrique, pédiatrique...), prise en charge en pré-hospitalier, prise en charge de la douleur, stage au sein d'une équipe de recherche.

Il acquiert ainsi progressivement l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice professionnel.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- le directeur régional de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ; - le directeur des soins exerçant la fonction de conseiller pédagogique régional ou de conseiller technique régional en agence régionale de santé; - le directeur d'école d'infirmier anesthésiste ; - le responsable pédagogique ; - un formateur permanent d'école d'infirmier anesthésiste ; - un cadre infirmier anesthésiste ou un infirmier anesthésiste en exercice depuis au moins trois ans et ayant accueilli des étudiants en stage ; - un médecin anesthésiste participant à la formation ; - un enseignant chercheur participant à la formation.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury identique
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Diplômes obtenus dans la communauté européenne après passage devant la commission d'autorisation d'exercice de la DRJSCS Autres certifications : Accès au diplôme de cadre de santé Dispense de formation pour certains diplômes paramédicaux Possibilité d'accès en école doctorale (après sélection)	Directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (reconnaissance au titre du régime général) ; Décret n°2010-334 du 26 mars 2010 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises des ressortissants des états membres de l'union européenne ou des autres états partis à l'accord sur l'espace économique européen pour l'exercice des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales et à la formation des aides soignants, auxiliaires de puériculture et ambulanciers.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Article D. 4311-45 du code de la santé publique

Arrêté du 23 juillet 2013 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Au 1er janvier 2013 : 8 993 infirmiers-anesthésistes en activité en France métropolitaine (source DREES, répertoire Adeli)

518 diplômes délivrés en 2011 (source DREES, champ France entière)

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

27 écoles d'infirmiers anesthésistes.

Se renseigner auprès des Agences régionales de santé (ARS) et auprès du comité d'entente des écoles d'infirmiers anesthésistes diplômés d'Etat (CEEIADE).

Historique de la certification :